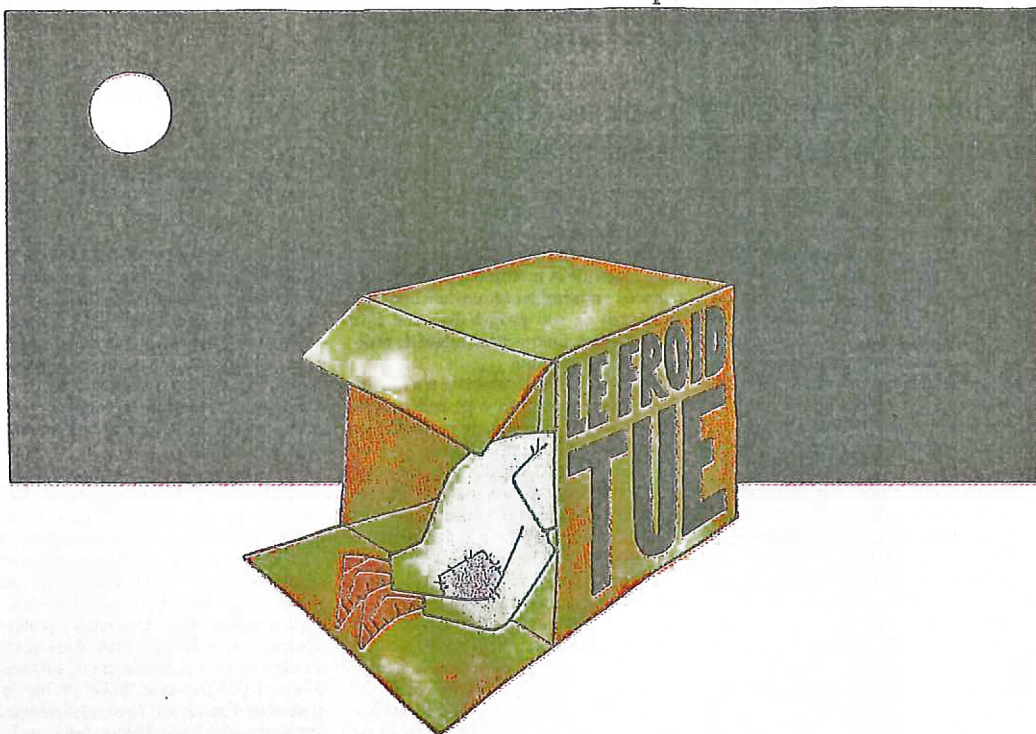


CAMPAGNE ANTIFROID par Brito



Ce qui doit changer

Les citoyens ne manifestent jamais pour réclamer une meilleure justice

La reconnaissance par les plus hautes autorités que l'institution judiciaire est faillible et que, chargée d'assurer la paix civile, elle peut aussi conduire aux pires catastrophes, c'est très important. Il ne faut ni généraliser ce constat outre mesure (Dieu merci, 95 fois sur 100 l'institution judiciaire fonctionne correctement) ni l'oublier très vite en ne procédant pas à certaines réformes.

Pour savoir ce qu'il y a lieu de réformer, il faut distinguer dans l'affaire d'Outreau plusieurs niveaux de responsabilité :

- une responsabilité individuelle, celle du juge d'instruction et du procureur de la République ;

- une responsabilité de l'institution : l'absence de contrôle, voire d'implication suffisante du juge des libertés et de la chambre de l'instruction ;

- une responsabilité de l'ensemble des citoyens sans l'exigence desquels il n'y a aucune chance que l'on donne jamais à la justice les moyens dont elle a besoin.

Revenons sur ces différents niveaux. La responsabilité individuelle pose le problème du jeune juge, inexpérimenté et isolé, que l'on nomme à un poste difficile pour lequel il n'est pas préparé mais pour lequel, admettons-le, certains magistrats ne sont jamais aptes parce qu'ils n'ont pas les qualités requises, celles-là mêmes que l'avocat général Jannier a placées au cœur de ses réquisitions devant la Cour d'assises de Paris : humilité et humanité. Pour ne pas avoir à mettre en cause un jour la

GEORGES KIEJMAN

Avocat

responsabilité des juges, il faut d'abord s'assurer de leur aptitude à remplir les fonctions qui vont leur être confiées.

Sur le plan de l'institution, il faut donner à celle-ci les moyens nécessaires. Il faut que les magistrats ne soient pas surchargés de travail (à l'exception des quelques paresseux qu'il faut écarter), il faut que ceux qui se dévouent à leurs fonctions disposent de greffiers, d'assistants juridiques, de moyens informatiques. Il ne sert à rien de parler d'un juge des libertés indépendant du juge d'instruction si ce juge des libertés n'a pas le temps d'examiner le dossier instruit par son collègue. Il ne sert à rien d'envisager la collégialité des juges d'instruction si on n'accroît pas le nombre de postes de magistrats.

Actuellement, les chambres d'instruction des cours d'appel, théoriquement chargées de contrôler les juges d'instruction œuvrant au sein des tribunaux, sont hors d'état de remplir correctement leur mission, à supposer que les conseillers qui les composent aient le courage de réformer les décisions de leurs collègues. Il faut que le président de la chambre de l'instruction ait vraiment le temps de surveiller les cabinets d'instruction, et surtout que s'instaure une relation de confiance entre lui et ses collègues, contre la culture de la méfiance et du secret fondée sur la dualité des deux niveaux judiciaires : le tribunal et la cour d'appel.

Enfin, il faut que les citoyens, qu'on les appelle électeurs ou contribuables, s'intéressent à leur justice autrement qu'en lisant la « une » des journaux. Si les hommes politiques, ceux du gouvernement et ceux du Parlement, n'accordent pas à la justice les moyens budgétaires importants qu'elle réclame, c'est que leurs électeurs ne le leur demandent pas.

A-t-on jamais vu des justiciables défiler en réclamant des crédits pour une prison plus humaine, pour des juges d'instruction qui ne soient pas surmenés, pour la création d'une instance qui ait le temps et le courage de porter une appréciation sur le travail et la personnalité de chaque juge au moment de son recrutement, puis à intervalles réguliers au cours de sa carrière, chaque fois qu'il est affecté à une tâche : instruire, requérir, juger ?

La justice devrait être la clé de voûte d'une démocratie. Elle n'est qu'un mécanisme de régulation sociale qui tente d'éviter le pire mais n'y parvient pas toujours, Outreau vient de le rappeler.

La justice devrait être la mise en œuvre des valeurs de la République. Liberté, Égalité, Fraternité, sans omettre la sécurité de chacun. Nous nous rapprocherons de cet idéal si, parlant de la justice ou de « la révolte des banlieues », à la question « qui est responsable ? », nous avons l'honnêteté de répondre « chacun de nous ». ■

Georges Kiejman a été ministre délégué de la justice chargé des réformes en 1990-1991.